

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TEULIER – Maire.

Présents : BARRAU Milène, BERNARD Jean-Louis, BEX Angélique, FAYRET Jean-Paul, GARDELLE Rémi, GIBERGUES Lucie, GRES Laurent, MIRABEL Anne-Isabelle, ROUX Patrick et TEULIER Daniel.

Mme GIBERGUES Lucie a été nommée secrétaire de séance.

N° 07 : Vote compte administratif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. FAYRET Jean-Paul, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. TEULIER Daniel, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré a voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	21 019.58	-	336 531.84	-	357 551.42
Opérations de l'exercice	135 244.26	15 122.66	156 260.27	180 667.44	291 504.53	195 790.10
TOTAUX	135 244.26	36 142.24	156 260.27	517 199.28	291 504.53	553 341.52
Résultats de clôture	99 102.02		-	360 939.01	-	261 836.99
Restes à réaliser	13 049.00	1 577.00	-	-	13 049.00	1 577.00
TOTAUX CUMULES	148 293.26	37 719.24	156 260.27	517 199.28	304 553.53	554 918.52

N° 08 : Vote compte de gestion 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. TEULIER Daniel, Maire, Après s'être fait présenté le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titre définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant la concordance et la sincérité des comptes présentés, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 09 : Affectation du résultat d'exploitation – Exercice 2021-

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice **2021** et constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat Compte Administratif 2020 (N-1)	Résultat Exercice 2021 (N)	Résultat de clôture exercice 2021
Section Investissement	+ 21 019.58€	- 120 121.60€	- 99 102.02€
Solde restes à réaliser			- 11 472.00€
Section Fonctionnement	+ 336 531.84€	+ 24 407.17€	+ 360 939.01€

Considérant que le résultat de la Section de Fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 : 360 939.01€			
Affectation obligatoire :			
• Affectation complémentaire en réserve (c/1068) :	99 102.02 + 11 472.00 =		110 574.02€
• Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 recettes)	360 939.01 - 110 574.02 =		250 364.99€

N° 10 : Entretien 2020 programme 2022 - carto n° 28428 - Rénovation globale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 9 319,85 Euros H.T.**

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 60 % soit 5 592,00 €, le reste à charge de la Commune est de 5 591,82 €.**

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit 1 863,97+ 3 727,85 = 5 591,82 €. (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de 1 834,59 €.

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M14, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 2315 ou 21534 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 11 183,82 €
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 5 592,00 €
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 11 183,82 €
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 5 592,00 €
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, **la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.**

Projet rénovation maison AGRECH

Choix à faire : arrêter le projet de rénovation et revendre les biens ou continuer le projet

Pour continuer le projet :

- . Lancer une consultation pour choisir un architecte avec un coût estimé à 3 000€ qui sera calculé par rapport à un pourcentage du montant des travaux.
- . Demander des subventions. Le dossier pour demander la DETR a été déposé en Sous-Préfecture afin de respecter le délai pour l'enveloppe 2022.

PLAN DE FINANCEMENT	Coût TTC	Subventions	Reste à charge
Achat maison et grange	88 450.00€	48 135.00€	40 315.00€
Travaux rénovation :	452 424.00€	227 597.86€	224 826.14€
TOTAUX TTC	540 874.00€	275 732.86€	265 141.14€

Proposition de financement sur 265 141.14€ :
 . Emprunt = 150 000€
 . Trésorerie de la commune : 115 141.14€

Réflexion pour savoir s'il faut vider la maison de son mobilier. Entretien des abords à prévoir.

Aucune décision n'est prise ce jour sur la continuité du projet et il sera étudié au prochain conseil.

Suite à une prise de contact d'un héritier de la maison LARNAUDIE située au Causse pour une éventuelle vente, Monsieur le Maire discutera avec eux sur une possibilité d'acheter les terrains en bordure de la route du lotissement.

Tableau indemnités des élus 2021

Obligation de présenter tous les ans au conseil municipal l'ensemble des indemnités perçues par le maire et les adjoints, à titre d'information uniquement.

Nom et prénom de l'élu	Fonctions (ou mandat)	Sommes effectivement perçues lors de l'année N - 1 (exprimées en brut et en euros)		
		Au titre des fonctions exercées au sein du conseil municipal		
		Indemnités de fonction	Remboursements de frais	Toutes autres formes de rémunération (y compris avantages en nature exprimés ou non en numéraire)
TEULIER Daniel	Maire	11 901.48€	0	0
FAYRET Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint	4 620.60€	0	0
BEX Angélique	2 ^o Adjoint	4 620.60€	0	0
ROUX Patrick	3 ^o Adjoint	4 620.60€	0	0

Questions diverses :

➤ **PLUi**: la carte du projet de zonage est présentée aux élus avec l'explication de la légende couleur et numérotation des zones.

En vert = naturel En jaune = agricole En rose = constructible

Le Mas d'Albagnac est en zone UAh, ce qui correspond à un hameau traditionnel. Il n'y a pas besoin de demander un changement de destination pour transformer une grange en habitation.

➤ **Voirie 2022** : l'enveloppe de voirie est de 48 520€ pour cette année.

Travaux prévus : carrefour du Mas Viel, carrefour de La Borie, route du Puech, busage à la Briquetterie, enrochement à la Mothe. Voir pour le carrefour de Loubatières.

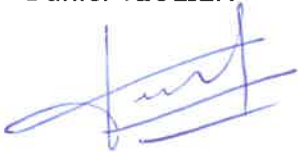
La communauté de communes fera un choix en déterminant des travaux prioritaires.

Pour l'aménagement du délaissé de RD48 afin d'y installer les containers à déchets, c'est la communauté de communes qui prendra les travaux à sa charge. Nous avons déjà un accord de principe du Conseil départemental avec envoi d'un courrier officiel et attente de leur réponse.

Rémi GARDELLE demande si l'accès à la ferme du Mas de Mouli peut être aménagé.

- **Inauguration chemins de randonnée** : le nettoyage du chemin des Escalous a été fait.
Tout est prêt pour faire une inauguration de ces chemins de randonnée. La date du 9 avril est proposée. Prévoir d'inviter les conseillers départementaux et associations de randonneurs qui ont participé à ce projet.
- **Aide à l'Ukraine** : il est proposé de donner une subvention pour aider le peuple ukrainien. Il existe plusieurs associations ainsi que le CCAS de Villefranche pour la gestion des aides. Montant de l'aide à voir au budget avec choix de l'association pour le versement.
- **France Services** : un lieu d'aide aux démarches administratives sera installé à Villeneuve. Le projet est porté par Ouest Aveyron Communauté.
- **Terrain FROMENT** : la famille LEGER demande à garer des voitures sur ce terrain à l'occasion d'un mariage. Le conseil municipal précise que ce terrain n'est pas adapté pour du stationnement.
- **SIL** : une réunion est prévue le 30 mars avec le bureau d'étude pour le choix de la signalétique sur la commune (salle des fêtes, distillerie, gîtes...).
- **Comité des fêtes** : un nouveau bureau a été élu.
- **Réunion des associations** : une rencontre entre les élus et les associations de la commune sera organisée cette année.
- **Travaux RD 48** : la suite des travaux est bien prévue mais le Conseil Départemental doit encore procéder à des acquisitions foncières.
- **Mise à disposition agent mairie de Naussac** : une convention sera établie entre les deux communes pour les modalités de cette mise à disposition.
- **Réunion société de chasse** : une réunion a été organisée entre la fédération départementale de la chasse et des élus au sujet de conflits entre chasseurs des communes de Salles-Courbatiès et Saint-Igest.

Le Maire,
Daniel TEULIER



La secrétaire de séance,
Lucie GIBERGUES

